



Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 30 avril 2026

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (18) : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE.

Pouvoir (1) : Sébastien FERRUS MACHADO à Rémi ROUX.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Françoise BRUNET est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 avril 2026

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

III. Décisions du maire prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a eu de Décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont consenties depuis le conseil municipal du 7 avril 2026.

IV. Comptes-rendus des réunions des commissions municipales

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé au cours du mois d'avril.

14 avril et 22 avril 2026 : Commission des Finances élargie à l'ensemble des conseillers municipaux. Rapporteur : Rémi ROUX.

La commission finances élargie à l'ensemble des conseillers municipaux s'est réunie le 14 avril. Lors de cette séance, les membres ont déterminé les subventions octroyées par la commune aux associations. Une ébauche synthétique du projet budgétaire a également été présentée, portant sur le budget communal ainsi que sur les budgets annexes du camping et de l'eau. Cette réunion a permis d'engager un premier débat sur les orientations budgétaires et sur les priorités d'investissement de la commune. Les échanges ont été nourris et ont posé les bases des travaux budgétaires à venir.

Dans la continuité de cette réunion, la commission finances s'est réunie le 22 avril afin de finaliser les éléments budgétaires. À cette occasion, le tableau des investissements a été arrêté. Compte tenu de la situation budgétaire, marquée notamment par la baisse des dotations et l'importance des restes à réaliser, la commission a décidé de reporter à l'année suivante les travaux d'isolation de l'école de la Bessée (façade Est et Ouest). Ce report est rendu possible par la prorogation des subventions du Fonds vert ainsi que par les subventions de la Région, dont la validité court jusqu'en 2030. La commission a par ailleurs décidé de maintenir et d'honorer la commande relative à la modernisation de l'éclairage public, considérée comme prioritaire. Ces orientations feront l'objet d'échanges complémentaires lors des délibérations budgétaires qui seront présentées lors de cette séance.

15 avril 2026 : Commissions Animations et Culture. Rapporteur : Marie-Laure MARFOURRE et Sylvia VIGNE.

Les commissions Animation et Culture et Patrimoine se sont réunies conjointement le 15 avril. La séance a débuté par l'élection, des vice-présidentes. Madame Sylvia VIGNE a été élue vice-présidente de la commission Animation, et Madame Marie-Laure MARFOURRE vice-présidente de la commission Culture et Patrimoine.

Les membres ont ensuite pris connaissance du programme des animations culturelles et des animations communales prévues jusqu'au mois d'août. Une partie de ce programme ayant été validée en amont, la commission a pris le train en marche et a examiné les actions déjà programmées. Une réflexion a été engagée sur le fonctionnement des deux commissions, avec la volonté affirmée de renforcer les passerelles entre animation et culture, les membres estimant que de nombreuses actions relèvent de ces deux domaines et qu'un travail conjoint est plus pertinent.

Un point a également été fait sur le fonctionnement du personnel ainsi que sur les activités de la bibliothèque et de la Mine.

Un retour a été effectué sur la soirée soupe organisée le 18 avril au kiosque, en collaboration avec l'association Le Sourire d'Aurore. Cette animation, accompagnée d'un concert, a réuni environ une centaine de personnes et a donné entière satisfaction tant aux organisateurs qu'aux participants.

Enfin, une concertation a été engagée concernant les prochaines éditions du Mines d'Info, identifié comme un outil essentiel de diffusion de l'information et de valorisation des animations communales. Une réflexion est également en cours sur l'élaboration d'un nouveau logo et sur la mise en place d'une nouvelle charte graphique, afin de renforcer l'identité visuelle de la commune de L'Argentière-la-Bessée.

15 et 21 avril 2026 : Commissions Agriculture et Ecologie. Rapporteur : Loïc RICHARD et Grégory TARDY.

Les commissions Agriculture et Écologie se sont réunies conjointement le 15 avril. La séance a débuté par l'élection, des vice-présidents. Monsieur Loïc RICHARD a été élu vice-président de la commission Agriculture et Monsieur Grégory TARDY vice-président de la commission Ecologie. De plus, Monsieur Loïc RICHARD sera le référent élu pour l'ambroisie (fait l'objet d'une délibération du CM).

La date de la journée «Ma commune propre» a été fixée au 6 juin au matin. L'accueil des participants est prévu à 8h30, suivi des travaux jusqu'à 12h15. Un temps de rencontre aura lieu à 12h30 en mairie, autour d'un verre de l'amitié offert par la commune. Le matériel nécessaire à l'organisation (notamment sacs) a été évoqué.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée sur l'organisation de la seconde partie des actions de l'année, intitulée «Mes sentiers et mes cours d'eau propres». Dans ce cadre, il a été décidé d'organiser une réunion en mairie le jeudi 21 mai à 20h, réunissant l'ensemble des acteurs concernés par l'usage des rivières et des chemins de montagne. Seront notamment invités : les chasseurs (pressentis comme responsables d'équipe et connaisseurs du terrain), la fédération de pêche, le club de kayak (CRFCK), le groupement pastoral, le Trail des Écrins, les représentants du VTT (dont Florent Gracia), Cathy Jolibert, ainsi que les socio-professionnels de la commune. Les référents de la Communauté de communes (notamment pour les sentiers) et l'ONF, représentée par Maxime Chenaud, seront également conviés.

Monsieur BELOT a été reçu en mairie le 21 avril 2026 : plusieurs travaux prioritaires ont été identifiés, notamment la remise en état de la cabane du col d'Anon (vidange de la fosse septique, problème d'eau potable et d'électricité. Des améliorations sont également envisagées pour la cabane de la Salse. La question de l'état des routes de montagne et de leur entretien a été soulevée, ainsi que des opérations de voirie à prévoir. Des travaux urgents concernent plusieurs ouvrages, dont la réfection de certains ponts et la sécurisation de certains secteurs

(Fournel, passerelles). Enfin, le renouvellement des garants de coupe a été abordé, avec une sollicitation des anciens titulaires.

Enfin, une réflexion a été engagée sur l'opportunité de turbiner les eaux potables, à l'instar d'expériences menées dans d'autres communes. Il a été évoqué le retour d'expérience en cours de la commune de Saint-Martin-de-Queyrières, ainsi que des installations existantes à Briançon. La nécessité d'un accompagnement technique pour évaluer les possibilités et le rendement du dispositif a été soulignée. Enfin, le maire a rappelé que ce type de projet s'inscrit dans un temps long, en raison des études techniques et environnementales nécessaires. Il apparaît néanmoins pertinent d'en initier l'étude dès le début du mandat afin d'envisager une éventuelle réalisation à plus long terme.

24 avril 2026 : Conseil d'Administration du CCAS. Rapporteur : Marie GUIMBERT

La séance a débuté par l'élection de la vice-présidente : madame Marie GUIMBERT. Le bureau du CCAS a été constitué conformément à la délibération prise début avril. Puis les délibérations budgétaires ont été adoptées à l'unanimité.

Le CCAS souhaite faire évoluer son budget dans le temps, et va travailler à l'étude des besoins de la population sur les domaines du social et de la santé.

28 avril 2026 : Commission Travaux. Rapporteur : Michel LAPALUS

La séance a débuté par l'élection de la vice-présidente : monsieur Michel LAPALUS. Puis un point global a été présenté sur les opérations achevées, en cours et à venir, en lien avec le budget et les perspectives 2027.

Une visite de terrain est prévue avant l'été (secteur du Fournel) afin d'évaluer les besoins relatifs aux routes, ponts, réseaux d'eau et cabanes pastorales, avec la possibilité de déposer des dossiers de subvention.

Concernant les travaux en régie, plusieurs opérations ont été finalisées et une nouvelle liste de priorités a été définie selon des critères de sécurité et d'efficacité énergétique, en privilégiant les travaux extérieurs en période estivale.

Enfin, un référent unique (Michel LAPALUS) est désigné pour centraliser les demandes de travaux, afin d'améliorer leur suivi, accompagnées si possible de photographies.

V. Délibérations approuvées

1. Actualisation de la liste des membres des commissions municipales thématiques.

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant création des commissions municipales thématiques, et considérant les nouvelles demandes d'inscription/suppression à certaines commissions, le conseil municipal décide d'actualiser le tableau des commissions municipales thématiques.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

2. Octroi de garantie pour l'Agence France Locale (AFL) au titre de l'année 2026.

Lors de la séance du 14 novembre 2024, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale. Pour rappel, l'AFL est une banque publique créé par et pour des collectivités, dont le modèle économique est basé sur un apport en capital initial de chaque adhérent. Il est nécessaire, avant toute demande d'emprunt, de délibérer annuellement sur l'octroi de garantie qui consiste pour l'emprunteur, à se porter garant à hauteur du montant total de son encours de crédit auprès de l'AFL.

Cette auto-garantie des membres permet à l'AFL de proposer des financements très intéressants pour ses membres tant en ce qui concerne les taux qu'en ce qui concerne les durées de garantie.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

3. Désignation des représentants à l'Assemblée générale de l'AFL.

Il est proposé la désignation de Monsieur Rémi ROUX en sa qualité de Maire et monsieur Benjamin SEMIOND en sa qualité de premier Adjoint, en tant que représentants titulaire et suppléant de la commune de L'Argentière-La Bessée à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

4. Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de la maison de retraite.

Il est proposé la désignation de Madame Françoise BRUNET comme élue titulaire et Madame Marie GUIMBERT comme élue suppléante pour siéger au Conseil d'Administration de la résidence Guil Écrins.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

5. Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant pour représenter la commune auprès des "Plus beaux Détours de France".

Il est proposé la désignation de Monsieur Benjamin SEMIOND comme élu titulaire et Madame Marie-Laure MARFOURE comme élue suppléante, pour représenter la commune au sein des Plus Beaux Détours de France.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

6. Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant pour représenter la commune auprès d'IT 05.

Il est proposé la désignation de Monsieur Michel LAPALUS comme élu titulaire et Monsieur Laurent THOUVENOT comme élu suppléant, pour représenter la commune auprès d'IT05.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

7. Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant pour représenter la commune auprès de la SEM SEVE (Soleil Eau Vent Energie).

Il est proposé la désignation de Monsieur Grégory TARDY comme élu titulaire et Madame Alice PRUD'HOMME comme élue suppléante, pour représenter la commune auprès de la SEM SEVE.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

8. Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant pour représenter la commune auprès de l'ANEM (Association Nationale des Élus de la Montagne).

Il est proposé la désignation de Monsieur Loïc RICHARD comme élu titulaire et Monsieur Rémi ROUX comme élu suppléant, pour représenter la commune auprès de l'ANEM.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

9. Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant pour représenter la commune auprès de "Alliance dans les Alpes".

Il est proposé la désignation de Monsieur Loïc RICHARD comme élu titulaire et Monsieur Rémi ROUX comme élu suppléant, pour représenter la commune auprès de l'association « *Alliance dans les Alpes* ».

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

10. Désignation d'un référent ambroisie.

Il est proposé la désignation de Monsieur Loïc RICHARD référent « Ambroisie » pour la commune auprès de FREDON PACA.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

11. Subventions versées aux associations pour l'année 2026.

a) Subventions où l'ensemble des élus présents et représentés prennent part :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les propositions de subventions dressées par la Commission des Finances élargie, réunie le 14 avril 2026, qui a examiné en détail les demandes des diverses associations.

Il est proposé les subventions suivantes :

<u>ASSOCIATIONS</u>	Montant 2026 en €
AMAC	350 €
AMMAC (Association de Marins et Marins Anciens Combattants) Briançon/Embrun	150 €
ARNICA MONTANA	400 € ⁽¹⁾
ASSOCIATION Les décâblés / Bruit Blanc	2.000 €
ASSOCIATION "MONTAGNES ET SCIENCES"	2.000 € ⁽²⁾
ATHLÉ TRAIL EN ARGENTIÉROIS	2.000 €
AUTOUR DE BRASSENS	2.500 €
CLUB SAINT-JEAN DES LOISIRS	1.500 €
CLUB DU VIEUX MANOIR	2.000 € (3)
COLLEGE LES GIRAUDES (Porquerolles 2026)	1.650 € (4)
COMPTOIR DES ASSOS	200 €
CONFRERIE SAINT-MICHEL	200 €
CONFRERIE SAUCISSE AUX CHOUX	800 €
COULEUR CAFÉ	500 €
FNACA	400 €
LES RADELIERS DE LA DURANCE	1.500 € (5)
M.F.R. de Mondy	50 € (6)
M.F.R. de Ventavon	50 € (6)
MUSIQUES EN ECRINS	1.250 € (7)
PRÉVENTION ROUTIÈRE	200 €
PROTECTION CIVILE 05	1.000 € (8)
RAM 05	1.000 €
SOUVENIR FRANÇAIS	250 €
THEÂTRE DU BRIANÇONNAIS	5.000 €
VERTICAL ÉCRINS pour ICE 2026	2.000 €

<u>CANAUX</u>	Montant 2026 en €
ASA DE L'ECHAILLON	Équivalent prêt de matériel pour 800 €

ASA DE L'UBAC	800 €
---------------	-------

<u>ÉCOLES</u>	Montant 2026 en €
EGLISE	F : 736 € (32 € x 23 enfants)
LA BESSEE	F : 3.904 € (32 € x 122 enfants) 104 + (9 ULISx2)
PLAN D'ERGUE	F : 1.600 € (32 € x 50 enfants)
RASED	F : 334,80 € (1,80 € x 186 enfants)

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

b) Subventions à l'association « les amis de l'arbre à l'ouvrage » :

Ne prend pas part au débat ni au vote : Monsieur Michel LAPALUS.

Il est proposé de verser une subvention de 250 € à l'association « Les amis de l'arbre à l'ouvrage », au titre l'année 2026.

⇒ **Approuvé à l'unanimité des élus ayant pris part au débat et au vote**

c) Subventions à l'association « l'amicale des sapeurs-pompiers volontaires de L'Argentière-La Bessée » :

Ne prend pas part au débat ni au vote : Monsieur Cédric MIGLIACCIO.

Il est proposé de verser une subvention de 3 000 € à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers », au titre l'année 2026.

Approuvé à l'unanimité des élus ayant pris part au débat et au vote

d) Subventions à l'association « Fournel Argentière Club Escalade » :

Ne prend pas part au débat ni au vote : Monsieur Benjamin SEMIOND.

Il est proposé de verser de verser une subvention de 5 550 € à l'association « Fournel Argentière Club Escalade », au titre l'année 2026 (1 500 €) et de l'aide au financement de la rénovation d'équipement dans le cadre de l'événement TAB (4 000 €).

Approuvé à l'unanimité des élus ayant pris part au débat et au vote

e) Subventions à l'association « L'Echo des glaciers » :

Ne prend pas part au débat ni au vote : Monsieur Cédric MIGLIACCIO.

Il est proposé de verser une subvention de 10 500 € à l'association « L'Echo des glaciers », au titre l'année 2026.

Approuvé à l'unanimité des élus ayant pris part au débat et au vote

f) Subventions à l'association « Les P'tiots de la Durance » :

Ne prend pas part au débat ni au vote : Madame Stéphanie PERSICOT

Il est proposé de verser une subvention de 150 € à l'association « les P'tiots de la Durance », au titre l'année 2026.

Approuvé à l'unanimité des élus ayant pris part au débat et au vote

9

g) Subventions à la société de chasse « Saint-Hubert Vaudoise » :

Ne prend pas part au débat ni au vote : Monsieur Loïc RICHARD.

Il est proposé de verser une subvention de 10 100 € à la société de chasse « Saint-Hubert Vaudoise », au titre l'année 2026 (800 €) et de la location des domaniaux (9 300 €).

Approuvé à l'unanimité des élus ayant pris part au débat et au vote

h) Subventions à l'ASA des canaux de la Bessée » :

Ne prend pas part au débat ni au vote : Monsieur Grégory TARDY.

Il est proposé de verser une subvention de 800 € à l'ASA des canaux de la Bessée, au titre l'année 2026.

Approuvé à l'unanimité des élus ayant pris part au débat et au vote

12. Cotisations versées pour l'année 2026.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal l'intérêt pour la commune d'adhérer à différentes associations.

Il est proposé les cotisations suivantes :

Structures	Montant de la cotisation pour l'année 2026
BUDGET COMMUNAL	
Association des Maires des Hautes-Alpes (AMF 05)	978,00 €
Association des Maires ruraux des Hautes-Alpes (AMR05)	260,00 €
Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)	552,00 €
Association des Communes Forestières des Hautes-Alpes	550,00 €
France Bois Forêt	121,00 €
PEFC PACA (Programme de reconnaissance des certifications forestières)	311,00 €

CAUE 05 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement des Hautes-Alpes)	200,00 €
ADIL 05 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	892,00 €
Fondation du Patrimoine	200,00 €
Association Prévention Routière (Ville Prudente)	450,00 €
Les Plus Beaux Détours de France	3 900,00 €
Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES)	185,00 €
Association Destination Train de Nuit	100,00 €
CIDFF05 (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	105,00 €
Total budget communal	8 804,00 €
BUDGET EAU	
IT05	1 700,00 €
Total budget eau	1 700,00 €

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

13. Détermination des durées d'amortissement pour le budget du camping.

L'instruction budgétaire M4, liée à la gestion des services publics industriels et commerciaux, mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante. Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Monsieur le Maire propose de retenir les durées d'amortissements ci-après :

- Agencements et aménagement de terrains : 15 ans.
- Constructions bâtiments : 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagement des constructions : 15 ans
- Installations, matériels et outillages techniques : 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Mobilier : 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : 10 ans
- Matériel inférieur à 500 € : 1 an

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

14. Fixation du taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à :

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	12.43 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	45.37 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	113.69 %

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

15. Approbation des comptes financiers uniques pour les budgets "commune", "eau" et "camping".

Monsieur le Maire donne lecture des comptes financiers uniques des trois budgets de la commune, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Commune :

Résultat de clôture (résultats de l'exercice 2025 + résultats reportés) : + 379 532.53 €

Restes à réaliser en investissement : + 78 015.48 €

Résultat définitif : + 457 548.01 €

Eau :

Résultat de clôture (résultats de l'exercice 2025 + résultats reportés) : + 86 816.37 €

Restes à réaliser en investissement : - 58 862.68 €

Résultat définitif : + 27 953.69 €

Camping :

Résultat de clôture (résultats de l'exercice 2025 + résultats reportés) : + 52 958.15 €

Restes à réaliser en investissement : - 3 077.89 €

Résultat définitif : + 49 880.26 €

⇒ **Approuvés à l'unanimité**

16. Affectation des résultats 2025 pour les budgets 2026 "commune", "eau" et "camping".

Eu égard aux résultats constatés, le Maire propose les affectations suivantes :

Commune :

- 480 530.87 € de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte R 1068 du BP 2026,
- 457 548.01 € de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte R002 du BP 2026,
- 558 546.35 € du déficit d'investissement 2025 au compte D001 du BP 2026.

Eau :

- 27 953.69 € de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte R002 du BP 2026,
- 46 229.41 € de l'excédent d'investissement 2025 au compte R001 du BP 2026,
- 12 633.27 € de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte R 1068 du BP 2026,

Camping :

- 24 008.36 € de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte R002 du BP 2026,
- 28 949.79 € de l'excédent d'investissement 2025 au compte R001 du BP 2026.

⇒ **Approuvés à l'unanimité**

17. Approbation du budget primitif 2026 pour le budget "commune".

Monsieur le Maire expose la balance générale du budget principal de la commune qui se présente comme suit :

Commune :

COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 907 631.00 €	3 907 631.00 €
Investissement	2 326 382.86 €	2 326 382.86 €

⇒ **Approuvé à 15 voix pour, 1 abstention** (*Alice PRUD'HOMME, au motif que « elle aurait aimé qu'une partie au moins des 180 000 € de la vente du presbytère soit affectée au logement, et pas pour les barrières du skate parc »*), **et 3 contre** (*Laurent THOUVENOT au motif que : « par cohérence avec ses électeurs, la recette de 180 000 € en investissement n'est pas fléchée au logement, et que malgré cette vente il est prévu d'emprunter 150 000 € alors que la commune est déjà suffisamment endettée », Jean-Pierre RIPPERT au motif que « l'affectation de la vente du presbytère aurait dû aller au logement car c'est une priorité pour la commune, et qu'une étude pour le préau n'est pas très utile », Alain SANCHEZ au motif que « il aurait préféré que l'argent soit affecté au logement, notamment à une étude sur la rénovation des logements communaux, et pas aux barrières du skate parc »*)

18. Approbation du budget primitif 2026 pour le "camping des Ecrins".

Monsieur le Maire expose la balance générale du budget principal de la commune qui se présente comme suit :

Camping :

CAMPING	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	55 183.36 €	55 183.36 €
Investissement	62 733.15 €	62 733.15 €

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

19. Approbation du budget primitif 2026 pour « l'eau »

Monsieur le Maire expose la balance générale du budget principal de la commune qui se présente comme suit :

Eau :

EAU	Dépenses	Recettes
Exploitation	424 157.58 €	424 157.58 €
Investissement	405 844.92 €	405 844.92 €

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

20. Détermination du taux de fongibilité des crédits pour le budget "commune".

Vu la délibération n° D2022-06-08 en date du 2 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), et notamment son article L5217-10-6,

Considérant que la collectivité souhaite autoriser le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres,

Il est proposé d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (012).

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

21. Avis du conseil municipal sur le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à l'aménagement du stade d'eau vive.

Le maire explique que le stade d'eau vive du Quartz réalisé par la commune de L'Argentière-La Bessée a été autorisé en 1992 pour une durée de 15 ans. Aujourd'hui, faute de renouvellement de l'autorisation de cet équipement, il n'a plus d'existence administrative et il n'est plus possible de réaliser des travaux de réfection du site en cas de dégâts liés aux intempéries. Afin de régulariser administrativement cette situation, il a été décidé de déposer

un dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat. Ces derniers sollicitent dans le cadre de l'instruction, l'avis du conseil municipal.

⇒ **Approuvé à l'unanimité le projet et donne un avis favorable au dossier d'autorisation environnemental déposé.**

22. Autorisation au Maire pour la signature de la convention d'assistance pour la réalisation du projet de rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable, avec IT05.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a l'obligation de rédiger chaque année N, un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement (RPQS) de l'année N-1. Dans le cadre d'une convention, IT05 propose une assistance technique à la commune pour répondre à ces deux obligations.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

23. Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes pour l'acquisition de matériels divers (1 vidéo projecteur école de la Bessée, 1 ordinateur portable service culturel, 1 meuble présentoir à la bibliothèque, 1 étrave à neige et 1 vélo VTT VAE service police municipale).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'acquisition de matériel pour divers services de la commune en 2026. Ce projet concerne :

- L'acquisition d'une étrave à neige pour l'Unimog U90 ;
- L'acquisition d'un vidéo projecteur pour une classe de l'école élémentaire de La Bessée ;
- L'acquisition d'un meuble présentoir pour la bibliothèque municipale ;
- L'acquisition d'un vélo VTT VAE pour la police municipale ;
- 1 ordinateur portable pour le Musée de la mine d'argent.

Monsieur le Maire précise que le montant des acquisitions s'élève à 17 396,00 € H.T.

Pour la réalisation de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès des services du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 70 % du montant hors taxe de l'opération

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

24. Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes pour des travaux dans des bâtiments communaux (remise aux normes des tableaux électriques de deux appartements communaux et remplacement sol souple classe TPS école du Plan d'Ergue).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux dans des bâtiments communaux à réaliser en 2026. Ces travaux consisteront à mettre aux normes les tableaux électriques de deux appartements communaux en location dans le bâtiment du « Coucardier » et à remplacer le sol souple d'une classe de l'école maternelle du Plan d'Ergue.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux s'élève à 7 084,00 € H.T.

Pour la réalisation de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès des services du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 70 % du montant hors taxe de l'opération.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

25. Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes pour l'acquisition de tatamis au dojo.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de remplacement des cinquante-deux tapis de sol de la salle du dojo du complexe sportif du Quartz.

Monsieur le Maire précise que le montant de l'acquisition s'élève à 5 600,00 € H.T.

Pour la réalisation de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès des services du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 70 % du montant hors taxe de l'opération.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

26. Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes dans le cadre du programme des amendes de police pour la réalisation de travaux d'aménagement du cheminement piéton de l'espace du skate parc (création de barrières de protection bois).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en place d'une barrière pour sécuriser le cheminement des piétons dans l'espace vert situé en bordure de l'Avenue Charles de Gaulle.

Cette clôture permettra d'isoler le cheminement des piétons, de la circulation des véhicules sur l'Avenue Charles de Gaulle.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux s'élève à 24 830,00 € H.T.

Pour la réalisation de l'opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès des services du Conseil Départemental des Hautes-Alpes dans le cadre de l'enveloppe « amendes de police » à hauteur de 50 % du montant hors taxe de l'opération.

⇒ **Approuvé à 15 voix pour, et 4 voix contre** (*Alice PRUD'HOMME, Jean-Pierre RIPPERT, Alain SANCHEZ, Laurent THOUVENOT, au motif que « cet argent devrait plutôt être fléché au logement »*)

VI. Délibération reportée

Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres à la Commission communale des impôts directs.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique que lors du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays des Écrins, il a été proposé aux maires de signer un courrier de soutien afin de solliciter la restitution d'un poste d'enseignant auprès de la DSDEN, dans le cadre de la classe de Toute Petite Section. Ce courrier a été signé par l'ensemble des huit maires, que Rémi ROUX remercie vivement.

Il donne lecture de ce courrier :



Le 27 avril 2026
À L'Argentière-La Bessée

Monsieur Mathieu SIEYE
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale des Hautes-Alpes
12, avenue Maréchal Foch
BP 1001
05010 GAP CEDEX

RÉFÉRENCES
CDA-AK- FJ-2026

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS
DES ÉCRINS
Maison du Canton
1, Rue du Dispensaire
05120 L'Argentière-La Bessée
04 92 23 11 17
info@cc-paysdesecrins.com

Scolarisation des enfants de moins de trois ans Classe de Toute Petite Section

Monsieur L'inspecteur d'académie,
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Les maires des huit communes du Pays des Écrins et le Président de La Communauté de Communes souhaitent, par la présente, vous faire part de leur soutien plein et entier à la municipalité de L'Argentière-La Bessée concernant la demande de dégel du poste d'enseignant affecté à la classe de Toute Petite Section (enfants de 2 à 3 ans) de l'école du Plan d'Ergue.

Cette classe joue un rôle essentiel dans l'accueil des jeunes enfants de notre territoire en permettant une première socialisation et une préparation progressive à l'entrée en maternelle.

Nous tenons à rappeler que cette organisation repose sur un accord conclu entre les maires de l'époque, dans un esprit de solidarité territoriale, accord qui perdure encore aujourd'hui avec la même volonté partagée de préserver un service éducatif adapté aux besoins des familles du Pays des Écrins.

Nous souhaitons également souligner que le maintien de ce poste n'aura aucun impact négatif sur les effectifs des autres écoles de nos communes. En effet, les enfants accueillis dans cette classe de Toute Petite Section retourneront naturellement, lors de leur entrée en maternelle classique, dans les écoles de leur commune d'origine. Il ne s'agit donc nullement d'un transfert durable d'effectifs, mais bien d'un dispositif temporaire, pensé à l'échelle intercommunale, au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Cette organisation participe à l'équilibre global de notre offre scolaire et constitue un exemple concret de mutualisation intelligente.

Dans un contexte où le maintien des services publics de proximité demeure un enjeu fondamental pour l'attractivité de nos territoires, nous estimons que la pérennisation de cette classe représente un signal fort en faveur de l'égalité des chances en milieu rural et de montagne. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir permettre le dégel de ce poste d'enseignant, indispensable au bon fonctionnement de cette classe.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur L'inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, l'expression de notre haute considération.

Cyrille DRUJON D'ASTROS
Président de la Communauté De Communes
du Pays des Ecrins
Maire de Freissinières

Gaëlle MOREAU
Maire de Vallouise-Pelvoux

Jacques PONS
Maire de Champcella

Didier PLUQUET
Maire de Puy Saint Vincent

Rémi ROUX
Maire de l'Argentière-La Bessée

Michel FRISON
Maire de La Roche de Rame

Serge GIORDANO
Maire de Saint Martin de Queyrières

Gilles Pierre
Maire des Vigneaux

Aucune question diverse n'est posée par les conseillers présents, monsieur le maire demande au public s'il y a des questions.

- Une question est posée concernant le suivi du recrutement pour le poste de La Poste, ayant suscité 17 candidatures et fait l'objet d'entretiens.

Il est indiqué qu'un rendez-vous est prévu courant mai avec le représentant du groupe La Poste afin de faire un point. À ce stade, aucune information précise n'est disponible sur l'aboutissement du recrutement, et la fermeture du service pourrait être prolongée en l'absence de candidat retenu

- Une question est posée sur les modalités de contact des garants de coupe d'affouage.

Il est précisé que ceux-ci ont été informés par l'ONF, par l'intermédiaire de M. Maxime Chenaud.

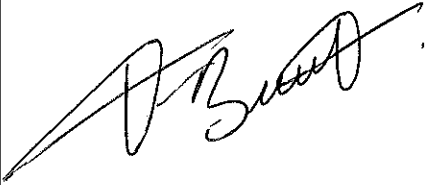
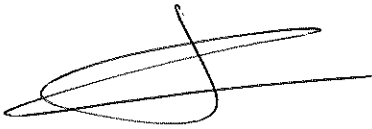
- Un échange a lieu concernant la fermeture de la classe TPS.

Il est évoqué par certains que la suppression serait liée à un manque d'effectifs, tandis que d'autres attribuent cette situation à des décisions antérieures, notamment la suppression de services périscolaires et des refus d'inscription. Des points de désaccord subsistent sur les causes de cette fermeture.

- Une remarque est formulée par une personne sur le climat des échanges au sein du conseil municipal.

Il est jugé parfois trop tendu, avec un souhait d'apaisement pour favoriser des discussions constructives. Le maire y répond en précisant que les échanges peuvent être vifs dans un contexte post-électoral, tout en soulignant la volonté de travailler collectivement dans un cadre de dialogue.

La séance est levée à 21H37.

La Secrétaire de séance Madame Françoise BRUNET 	Le Maire Monsieur Rémi ROUX 
Procès-verbal signé le 21 mai 2026	Procès-verbal publié le 21 mai 2026